

Sept-Îles, le 31 août 2006

MODIFICATION

Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune
Direction des titres miniers
880, Chemin Sainte-Foy, 4^e étage, bureau 4.0
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610 09 01 0501801
400340071

Objet : Exploitation d'une sablière (22F02-002) à Ragueneau (Banc
22FE#02 anciennement)

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 22 mai 1996 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

L'exploitation d'une sablière ne comportant que des activités de chargement direct.

L'exploitation se fera totalement au-dessus de la nappe phréatique, sur une superficie totale de 14,7 hectares, à une profondeur moyenne de 2,5 mètres et maximale de 4,0 mètres.

Ces travaux seront réalisés sur les lots 48 et 49, rang VI du canton Ragueneau, municipalité de Ragueneau, M.R.C Manicouagan.

À la suite de votre demande datée du 9 mars 2006, reçue le 30 mars 2006, et complétée le 23 août 2006, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

- Prolongation de la durée de l'exploitation de la sablière jusqu'au 31 août 2011.

MODIFICATION

-2-

N/Réf. : 7610 09 01 0501801
400340071

Le 31 août 2006

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 9 mars 2006, signée par André Ouellet, ing. concernant une demande de modification du certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, comportant des activités de chargement direct;
- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 10 août 2006, signée par André Ouellet, ing. concernant de l'information supplémentaire sur le projet, et à laquelle étaient annexés :
 - des extraits de photographies aériennes sur la localisation de la sablière;
 - un extrait détaillé d'une photographie aérienne (Q92507-96) sur la localisation de la sablière;
- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 18 août 2006, signée par André Ouellet, ing. concernant de l'information supplémentaire sur le projet, et à laquelle étaient annexés :
 - des extraits de photographies aériennes sur la localisation de la sablière (site 22F02-002);
 - le relevé de terrain du banc d'emprunt.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/XH/kb

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord